



RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS 2026

ARTICLE 1: LA COURSE

La course de montagne dénommée SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE est une épreuve sportive ou un trail de montagne avec départ de Morzine (Place de l'Office du Tourisme) et arrivée au même endroit. Cette course utilise des chemins, quelques traversées de routes, des sentiers de montagne et des pistes forestières, pour réaliser son parcours dans ses 2 formats : 21K & 10K. Ces formats de course se dérouleront le **dimanche 13 décembre 2026**.

ARTICLE 2: COMPORTEMENT SPORTIF ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE est un événement sportif qui se déroule dans le respect absolu de l'environnement. Ce parcours utilise des zones protégées et la station de Morzine est engagée pour un respect de l'environnement via son label Flocon Vert, un engagement qui ne fait que valoriser le territoire par lequel passe cette course de montagne.

Les participants qui montreront des attitudes violentes ou xénophobes, tant envers les autres coureurs qu'envers le public assistant à l'événement, ou qui jetteront tout type d'ordures, de déchets ou d'emballages en dehors des conteneurs prévus à cet effet, seront immédiatement disqualifiés par les organisateurs de la course. De même, il sera obligatoire de respecter la faune, la flore et les propriétés privées traversées par les athlètes. Ces derniers seront responsables, à tout moment, de tout dommage causé en raison d'un comportement incivique.

L'organisation de la course ne coupera la circulation routière que par intermittence, aux endroits qu'elle jugera nécessaires pour la sécurité des coureurs, de sorte que les participants devront respecter les règles de sécurité routière dans les villes, les zones urbaines et les routes d'usage public et du domaine public, où circuleront à tout moment des véhicules à moteur.

ARTICLE 3: INSCRIPTION ET PAIEMENT

3.1 INSCRIPTION ET MODE DE PAIEMENT

Seuls seront admis les coureurs qui formaliseront leur inscription à travers le site web: <https://www.spartantrail.com/morzine-winter-trail/?fbclid=IwAR1grg4tChc3BFsMkTpKalAA9Yz4mCwnzRkSCjRNsbTFvK55mBfZWz6iUxs> en remplissant les documents demandés et en payant les frais d'inscription indiqués pour chaque modalité de participation par carte de crédit ou carte de débit.

Chaque participant doit remplir correctement toutes les données personnelles demandées dans le formulaire d'inscription de la course, car celles-ci seront vérifiées par l'organisation de



la course lors du retrait des dossards. Le lieu et la date exacte de ce retrait de dossards, seront communiqués bien à l'avance par les moyens habituels, ainsi chaque participant sera responsable d'être correctement informé de cet acte.

Les dossards sont personnels et incessibles, ainsi une fois que le coureur a correctement rempli son inscription, celle-ci ne peut être modifiée ou transférée à un autre participant pour quelque raison que ce soit.

3.2 DÉSISTEMENT ET REPORT ÉVENTUEL

Pour toutes les informations veuillez vous référer aux [Conditions Générales](#) de la course Article 6 et Article 7.

ARTICLE 4: CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1 RÈGLES GÉNÉRALES.

De manière générale, tout participant à la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE doit, au jour de la célébration de la course (13/12/2025) :

- Avoir 20 ans révolu pour le 21 km
- Avoir 16 ans révolu pour le 10 km
- Connaître et accepter toutes les sections et conditions du présent RÈGLEMENT OFFICIEL.
- Remplir correctement toutes les étapes de pré-inscription et d'inscription avant cette course, en les complétant sur le site officiel de la course:
<https://www.spartantrail.com/morzine-winter-trail/?fbclid=IwAR1grg4tChc3BFSMkTpKaIAA9Yz4mCwnzRkSCjRNsBTfVvK55mBfZWz6iUxs>

4.2 WAIVER ET DOCUMENT MÉDICAL :

Tout participant à la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE doit présenter à minima :

- Un PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) valide : plus d'informations [ICI](#)

ARTICLE 5: DROIT À L'IMAGE, PUBLICITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES



Pour une information complète, veuillez-vous référer aux Conditions Générales de la course
Article 8: Responsabilités et droit à l'image

5.1 DROIT À L'IMAGE.

L'entité organisatrice se réserve un droit exclusif sur l'image de la course dénommée WINTER TRAIL MORZINE, ainsi que sur l'exploitation audiovisuelle, photographique et journalistique de la compétition. Tout projet médiatique et/ou publicitaire doit faire l'objet d'un accord préalable écrit et exprès de l'Organisation de la course. A défaut, l'Organisation du WINTER TRAIL MORZINE pourra engager toute action judiciaire qu'elle jugera utile.

5.2 PUBLICITÉ.

Pour les participants du WINTER TRAIL MORZINE, il sera obligatoire l'utilisation correcte et l'emplacement, dans l'espace indiqué à cet effet, du matériel publicitaire fourni par l'Organisation de la course : dossard, t-shirts, autocollants, etc. Modifier, plier ou cacher le matériel publicitaire sera PÉNALISÉ par le Jury de la course. En outre, il sera de la responsabilité des participants d'entretenir ce matériel : dossard, brassard, autocollants, etc...

5.3 PROTECTION DES DONNÉES.

En s'inscrivant à l'une des modalités de participation au WINTER TRAIL MORZINE, les participants donnent leur accord pour que l'Organisation de la course traite automatiquement leurs données personnelles à des fins sportives, promotionnelles et/ou commerciales uniquement.

Plus d'informations sur la protection des données dans les Conditions Générales de la course
Article 12: Données personnelles

ARTICLE 6: VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

La vérification de l'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE que doit porter chaque participant au SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE sera effectuée comme établi au point 3 des ANNEXES du présent RÈGLEMENT OFFICIEL. Les coureurs qui, au départ de chaque format, n'ont pas l'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE correspondant, ou qui le présentent inutilisable ou défectueux, seront disqualifiés et devront quitter la course immédiatement. Dans le cas contraire, le staff de la course pourra obliger l'athlète à abandonner la course. Cet ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE est précisé, selon chaque format, à l'article 9 du présent REGLEMENT.

6.1 START AND FINISH.

Le chronomètre démarrera à l'heure établie avec ou sans la présence des participants du WINTER TRAIL MORZINE, il est donc conseillé à tous les athlètes qui souhaitent participer à la course, d'être présents sur la ligne de départ au moins une heure avant la course et ainsi



pouvoir effectuer avec succès leur vérification. Les participants qui se présenteront 15 minutes après le départ seront disqualifiés.

ARTICLE 7: CHECKPOINTS

Les points de contrôle des coureurs seront situés à des endroits aléatoires du parcours de la course. Dans ceux-ci, il y aura un commissaire de l'Organisation de la course pour vérifier chaque pas des coureurs du WINTER TRAIL MORZINE. Le fait de sauter un ou plusieurs points de contrôle dans une section quelconque du parcours de la course, sera un motif de pénalité et même de disqualification si le Jury de la course le juge approprié. Cette sanction sera déterminée par les commissaires de course dans chaque cas spécifique et peut varier d'une pénalité à la disqualification du coureur en fonction de la gravité de l'infraction. Il est de la responsabilité de chaque coureur de s'assurer que ses temps de passage sont enregistrés à chaque point de contrôle de passage.

Les participants qui terminent une section de course après l'heure de fermeture établie par l'organisation de la course seront automatiquement disqualifiés.

Les temps maximums fixés pour chaque modalité sont les suivants :

DISTANCE	START TIME	MAX TIME
SPARTAN TRAIL 21K	9:00	7 Hours
SPARTAN TRAIL 10K	10:00	3 Hours

7.1 POINTS DE RAVITAILLEMENT

Les points de ravitaillement sont des points de contrôle établis par l'organisation de la course, soit pour s'approvisionner en aliments solides, en liquides, soit pour établir des zones sûres où les coureurs peuvent recevoir des soins médicaux et/ou communiquer avec les membres de l'organisation de la course présents sur place.

La répartition de ces points de ravitaillement est indiquée sur le plan de l'itinéraire de chaque type de participation à la course, inclus dans le site officiel de la course: <https://www.spartantrail.com/morzine-winter-trail/?fbclid=IwAR1grg4tChc3BFSMkTpKaIAA9Yz4mCwnzRkSCjRNsbTFvK55mBfZWz6iUxs>

A ces points de ravitaillement, les participants peuvent recevoir toute assistance extérieure qu'ils jugent appropriée de la part de tout membre de leur équipe sportive, pour autant que cette assistance n'ait pas lieu en dehors de la zone de ravitaillement elle-même, c'est-à-dire: 50 mètres avant et 50 mètres après chaque point de ravitaillement. En dehors de cette zone de ravitaillement, le coureur qui obtient de l'aide ou du ravitaillement par une personne non



inscrite comme participant à la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE, sera immédiatement disqualifié par l'organisation de la course.

Ces postes de ravitaillement seront partagés à 30 jours de l'événement.

Voici l'exemple de la proposition de poste de ravitaillement qui apparaîtra à Morzine. Plus de détails par email (liste non exhaustive).

RAVITAILLEMENTS #	#1	#2	#3	FINISH LINE
DISTANCE	SEMI / 10K	SEMI	SEMI	SEMI / 10K
TYPLOGIE	LIQUIDE	LIQUIDE & SOLIDE	LIQUIDE & SOLIDE	LIQUIDE & SOLIDE
EAU FROIDE ET CHAUDE	☐	☐	☐	☐
ISOTONIC	☐	☐	☐	☐
BARS / GELS				☐
BOISSONS SOFTS				☐
BANANES		☐	☐	☐
POMMES		☐	☐	☐
ORANGES		☐	☐	☐
FRUITS SECS		☐	☐	☐
FROMAGES ET CHARCUTERIES				☐
CHOCOLAT ET PAIN				☐
SOUPE CHAUDE				☐

*Tout changement sera communiqué sur les canaux principaux de la course et il est de la responsabilité de chaque participant de se tenir informé.

ARTICLE 8: ABANDONS ET DISQUALIFICATIONS

Les coureurs qui, pour une raison quelconque, décident de ne pas poursuivre la course, doivent en informer l'organisation de la course à n'importe quel point de contrôle ou de ravitaillement de la course, où la puce de suivi sera retirée.

Si, en raison d'un accident ou d'une blessure pendant la course, le coureur est immobilisé et ne peut atteindre un point de contrôle, il doit activer l'opération d'urgence et de sauvetage en contactant l'organisation de la course par téléphone en utilisant le numéro de téléphone d'urgence imprimé sur le dossard, qui ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence et/ou de sauvetage. D'autre part, le numéro de téléphone portable de chaque participant doit être celui qui figure sur le formulaire d'inscription.

A partir du moment où un coureur active le service d'urgence et de secours de la course, l'organisation de la course évaluera, avec les moyens médicaux disponibles sur le terrain, la



gravité de l'urgence, en mobilisant les moyens médicaux ou de secours qu'elle juge appropriés en fonction de l'évaluation de l'incident.

8.1 MOTIFS DE DISQUALIFICATION.

Le directeur de course peut retirer et disqualifier un coureur de la compétition lorsqu'il considère qu'il a des capacités physiques ou techniques réduites en raison de la fatigue ou de tout autre incident pouvant être préjudiciable à sa santé (toujours sous l'avis du médecin en chef de la course), lorsqu'il ne porte pas tout ou partie de l'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE, ou lorsque ses conditions ne sont pas appropriées pour continuer la course.

Outre les motifs ci-dessus, l'organisation de la course pourra avertir, sanctionner et/ou disqualifier un participant de la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE s'il peut démontrer l'une des actions énumérées aux points 3, 4, 5 et 6 des ANNEXES du présent RÈGLEMENT OFFICIEL.

A partir du moment où un coureur abandonne ou est disqualifié de la course, il ne fait plus partie de la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE, de sorte que les actions réalisées à partir de ce moment, ne peuvent plus être considérées comme des actions réalisées par un participant de la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE. Dans le cas où un participant disqualifié par le Jury de la course ne voudrait pas quitter la course, les Forces de Sécurité de l'Etat présentes dans la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE, pourront le contraindre à abandonner la course.

Par contre, l'organisation de la course ne sera tenue de ramener un coureur qui abandonne la course, par un moyen de transport, que sur la ligne d'arrivée (Morzine) à un point déterminé: Office du tourisme. Si un athlète abandonne la course à un autre endroit du parcours, le coureur devra rejoindre la ligne d'arrivée par ses propres moyens, ou il devra rejoindre le poste de ravitaillement mentionné ci-dessus.

ARTICLE 9: MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET MATERIEL RECOMMANDE

9.1 MATÉRIEL OBLIGATOIRE.

L'Organisation de la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE détermine que le MATÉRIEL OBLIGATOIRE que tous les athlètes doivent porter dans cette course, en fonction de chaque type de participation et qui ne peut être abandonné avant de franchir la ligne d'arrivée en aucun cas, est le suivant:

MATÉRIEL OBLIGATOIRE 21K

Verre ou similaire pour pouvoir boire aux postes de ravitaillement, car il n'y aura pas de verres disponibles aux postes de ravitaillement.

OBLIGATOIRE



Lampe frontale, lampe de poche ou lampe frontale avec piles ou piles de rechange en mode MARATHON.	OBLIGATOIRE
Couverture de survie d'une taille minimale de 1x2 mètres.	OBLIGATOIRE
Téléphone portable avec suffisamment de crédit et de batterie.	OBLIGATOIRE
Bonnet à disposition dans ton sac	OBLIGATOIRE
Veste de type goretex imperméable	OBLIGATOIRE
Réservoir d'eau utile, tel qu'un camel-bak, d'une capacité minimale de 1 litre.	OBLIGATOIRE
Dossard de compétition placé sur le devant du coureur et à un endroit visible pour le dispositif de sécurité de la course, sans le plier ni le couper.	OBLIGATOIRE
Carte d'identité, passeport ou autre document d'identification similaire.	OBLIGATOIRE

MATERIEL OBLIGATOIRE 10K

Verre ou similaire pour pouvoir boire aux postes de ravitaillement, car il n'y aura pas de verres disponibles aux postes de ravitaillement.	OBLIGATOIRE
Couverture de survie d'une taille minimale de 1x2 mètres.	OBLIGATOIRE
Téléphone portable avec suffisamment de crédit et de batterie.	OBLIGATOIRE
Bonnet à disposition dans ton sac	OBLIGATOIRE
Veste de type goretex imperméable	OBLIGATOIRE
Réservoir d'eau utile, tel qu'un camel-bak, d'une capacité minimale de 0,5 litre.	OBLIGATOIRE
Dossard de compétition placé sur le devant du coureur et à un endroit visible pour le dispositif de sécurité de la course, sans le plier ni le couper.	OBLIGATOIRE
Carte d'identité, passeport ou autre document d'identification similaire.	OBLIGATOIRE

9.2 MATÉRIEL RECOMMANDÉ

FORMATS 21K, 10K

Casquette, foulard ou similaire pour couvrir la tête	RECOMMANDÉ
Lunettes de soleil avec protection solaire	RECOMMANDÉ



Crème de protection solaire	RECOMMANDÉ
Veste imperméable et respirante	RECOMMANDÉ
T-shirt thermique à manches longues et respirant	RECOMMANDÉ

9.3 MOYENS DE PROGRESSION EN COMPÉTITION.

Le participant au SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE ne peut utiliser la course à pied que comme moyen de progression. Il est interdit tout type d'aide extérieure en dehors de la zone d'affectation des postes de ravitaillement (article 7.1), ainsi que l'utilisation de tout autre instrument que le propre physique de chaque athlète et les bâtons de randonnée. Le caractère non-stop de la compétition exige que les participants soient suffisamment entraînés pour effectuer une activité physique ininterrompue pendant plusieurs heures et récupérer sans problème pour poursuivre la course.

ARTICLE 10 : UTILISATION DE BÂTONS

Les participants peuvent utiliser des bâtons le jour de la course, cependant, l'organisation de la SPARTAN WINTER RACE MORZINE souhaite lancer un appel à tous les coureurs, et leur rappeler qu'ils doivent être conscients que la course se déroule entièrement dans une station de ski portant l'appellation "Flocon Vert", et que l'utilisation de bâtons peut avoir un impact néfaste sur le terrain qu'ils traversent. L'utilisation d'une petite rosette permettra de ne pas trop endommager le terrain et d'éviter que les bâtons ne se prennent dans les pierres et les racines.

ARTICLE 11 : CATÉGORIES DE COURSE

Cette course aura 2 classifications principales pour chaque distance (10K, 21K), chacune appliquée aux hommes et aux femmes :

- **Classement général " Overall " ELITE** (résultats basés sur le temps final de chaque participant après avoir franchi la ligne d'arrivée).
 - Les 3 premiers du classement général (H/F) se verront remettre le trophée " DELTA ".
 - Les 3 premiers du classement général ne seront pas éligibles pour le prix du groupe d'âge. En d'autres termes, les prix ne sont pas cumulables. Cela signifie que les 3 premiers du classement général (H/F) de chaque distance participeront à la remise du prix du classement général mais ne seront pas éligibles pour le prix du groupe d'âge.



- **Groupe d'âge (les résultats globaux de chaque distance divisée par groupe d'âge).**

Des médailles seront attribuées aux 3 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes).

Groupe d'âge "AGE GROUPS" :

- 16 - 17 homme → (de 16 à 17 ans), les deux inclus. (10K uniquement)
- 16 - 17 femme → (de 16 à 17 ans), les deux inclus. (10K uniquement)

- 18 - 29 homme → (de 18 à 29 ans), les deux inclus. (10K uniquement)
- 18 - 29 femme → (de 18 à 29 ans), les deux inclus. (10K uniquement)

- 20 - 29 homme → (de 21 à 29 ans), les deux inclus. (21K uniquement)
- 20 - 29 femme → (de 21 à 29 ans), les deux inclus. (21K uniquement)

- 30 - 39 homme → (de 30 à 39 ans), les deux inclus. (tous formats)
- 30 - 39 femme → (de 30 à 39 ans), les deux inclus. (tous formats)

- 40 - 49 homme → (de 40 à 49 ans), les deux inclus. (tous formats)
- 40 - 49 femme → (de 40 à 49 ans), les deux inclus. (tous formats)

- 50 - 59 homme → (de 50 à 59 ans), les deux inclus. (tous formats)
- 50 - 59 femme → (de 50 à 59 ans), les deux inclus. (tous formats)

- 60+ homme → (à partir de 60 ans et plus). (tous formats)
- 60+ femme → (à partir de 60 ans et plus). (tous formats)

ARTICLE 12 : DIRECTION DE COURSE

Le directeur de course peut suspendre, écourter, neutraliser ou arrêter la course pour des raisons de sécurité ou en raison d'un cas de force majeure indépendant de sa volonté et non imputable à l'organisation de la course (conditions météorologiques défavorables, variations du débit d'eau, mouvements de terrain, etc.), à condition que ces causes soient justifiées par l'autorité compétente et sont en faveur de la sauvegarde de la santé des participants.

Pour cette raison, le SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE se réserve le droit de suspendre la course pour des raisons de force majeure, sans être obligé de rembourser le montant des inscriptions ou de couvrir les dépenses des participants dérivées de leur participation à la course.



En cas de suspension de l'épreuve, le classement final de celle-ci sera celui qui se produit au moment même de la notification de la suspension, bien que si ce fait est impossible à vérifier, on prendra le classement final du dernier point de contrôle par lequel est passé le coureur ayant le meilleur temps à ce moment-là.

12.1 COMMISSAIRES SPORTIFS

Les Commissaires Sportifs sont responsables des points de contrôle obligatoires, qui sont répartis sur l'ensemble du parcours de la course. En cas de désaccord sur le classement d'un coureur de la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE, l'avis du Commissaire Sportif sera le premier pris en considération par l'organisation de la course. Le non-respect des indications d'un Commissaire Sportif peut entraîner la disqualification du coureur.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives aux classements des courses que les coureurs peuvent présenter à l'organisation avant l'heure de clôture officielle de la modalité correspondante seront acceptées. Toute réclamation présentée après cette heure et ne se référant pas au classement final d'une modalité de participation, ne sera pas prise en compte par l'organisation de la course. De même, pour que la réclamation soit dûment prise en compte, le demandeur devra verser une caution de 50 € à l'organisation, qui ne sera remboursée qu'en cas de succès de la réclamation. De même, l'organisation du SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE aura en sa possession un document officiel qui devra être dûment signé et complété comme une RÉCLAMATION OFFICIELLE par le demandeur.

La résolution de la réclamation sera faite par le Jury de la course, composé de : le directeur de course, un représentant des coureurs, un Juge-Arbitre ou Commissaire Sportif de la course et le Directeur de la Sécurité et des Urgences.

Les réclamations de tout coureur de la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE, se feront par écrit et avant l'heure de clôture officielle de la modalité correspondante, en devant compléter et signer un formulaire fourni par l'organisation de la course, qui précisera les éléments suivants :

- Nom et prénom de la personne qui fait la demande.
- Carte d'identité ou document d'identité similaire.
- Nom et prénom(s) de l'athlète ou des athlètes concernés.
- Numéro de dossard.

Pour que la réclamation soit prise en compte, le réclamant doit verser une caution de 50 € à l'organisation de la course, qui ne sera restituée que si la réclamation aboutit. De même, des



réclamations peuvent être déposées concernant les classements provisoires de chaque modalité de participation, jusqu'à 30 minutes après leur publication.

13.1. APPROBATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA COURSE

La formalisation de l'inscription à la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE implique l'acceptation de toutes et chacune des dispositions et articles contenus dans le présent RÈGLEMENT OFFICIEL, ANNEXES compris. Cela signifie que tout coureur qui participera à la course de montagne dénommée SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE, acceptera, intrinsèquement, toutes les dispositions et articles contenus dans le présent RÈGLEMENT.

ARTICLE 14 : SUSPENSION DE LA COURSE, MODIFICATIONS

Le présent RÈGLEMENT OFFICIEL peut être corrigé, modifié ou amélioré à tout moment par l'organisation de la course, ainsi que toute donnée, règle ou section incluse dans celui-ci et utilisée pour le déroulement optimal de la course. Dans ce cas, l'organisation de la course s'engage à annoncer ce changement par les moyens de communication habituels : site officiel de la course <https://www.spartantrail.com/morzine-winter-trail/?fbclid=IwAR1grg4tChc3BFSMkTpKaIAA9Yz4mCwnzRkSCjRNsbTFvK55mBfZWz6iUxs> réseaux sociaux, etc.

ARTICLE 15 : APPROBATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La validation de l'inscription à la SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE implique l'acceptation de toutes et chacune des dispositions et articles contenus dans le présent RÈGLEMENT OFFICIEL, ce qui signifie que tout coureur participant à la course de montagne dénommée SPARTAN WINTER TRAIL MORZINE acceptera, intrinsèquement, toutes les dispositions et articles contenus dans le présent RÈGLEMENT.